

Mémoire présenté au Comité permanent de la justice et des droits de la personne
Consultation nationale sur la traite des personnes au Canada

Le 28 février 2018

Resist Exploitation, Embrace Dignity (REED) est un organisme sans but lucratif de Vancouver. Nous appuyons et défendons les femmes victimes d'exploitation sexuelle, et nous contestons la demande d'un accès payé au corps des femmes. Depuis 2005, REED établit des amitiés avec les femmes de l'industrie du sexe, offre des services d'intervention en cas de crise, fournit de l'aide concrète et dirige celles qui en ont besoin vers les ressources et les soutiens existants.

Après 13 ans de création de liens, d'écoute et d'apprentissage, nous savons que :

- La prostitution est intrinsèquement violente.
- La prostitution est un abus de pouvoir qui perpétue l'inégalité. C'est l'acheteur qui a l'argent, le privilège et le pouvoir. Les femmes qui sont « achetées » sont racialisées, pauvres et marginalisées, et elles représentent en nombre disproportionnée la population autochtone.
- La plupart des femmes qui se livrent à la prostitution ont été recrutées dès un jeune âge par leur petit ami, souvent lorsqu'elles étaient en famille d'accueil ou dans un milieu familial instable ou abusif.
- La prostitution est le produit d'un environnement d'inégalité sexuelle, où le corps des femmes est réduit à l'état d'objet par la pornographie, la publicité et une culture qui normalisent le fait de rendre le corps féminin séduisant et de considérer la valeur d'une femme du point de vue de la gratification sexuelle des hommes.

Dans le cadre de son étude sur la traite de personnes au Canada, nous demandons au comité de bien vouloir considérer les faits suivants :

1) Il faut chercher une solution à la demande de rapports sexuels tarifés. C'est essentiel pour éradiquer le marché de la traite de personnes. La demande masculine croissante d'accès sexuel tarifé au corps des femmes est le moteur de la croissance rapide de l'industrie du sexe. Si nous nous attaquons à la demande, nous éliminons le besoin d'avoir des trafiquants qui répondent à la demande en alimentant le marché de femmes et de filles pauvres et marginalisées.

2) La prostitution ne peut pas être dissociée de la traite de personnes. La traite a augmenté

exponentiellement dans les pays où la prostitution a été légalisée, comme l'Allemagne et les Pays-Bas. Inversement, dans les pays comme la Suède, où les acheteurs sont tenus responsables, on a constaté une diminution considérable de la traite de personnes.

La traite de personnes répond à une demande créée par une industrie du sexe florissante. Plus il y aura d'hommes qui chercheront à acheter des services sexuels, plus il y aura de femmes qui feront l'objet d'une traite pour répondre à la demande. On ne peut pas combattre la traite de personnes sans combattre la prostitution.

3) Pour être un pays véritablement féministe, le Canada devrait tirer des leçons de la position féministe progressiste de la Suède, de la Norvège, de l'Islande, de l'Irlande, de l'Irlande du Nord, de la France et du Parlement européen, qui reconnaissent la nécessité de criminaliser les acheteurs de services sexuels. Plutôt que de chercher uniquement à réduire la violence masculine envers les prostituées, il est temps d'éliminer le marché du sexe en empêchant les hommes d'acheter des services sexuels. Le Canada doit reconnaître que les droits fondamentaux des femmes quant à l'égalité et à la sécurité sont incompatibles avec la prostitution.

Nos recommandations

1. Soutenez les efforts de ceux qui font appliquer la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* et qui arrêtent les hommes qui achètent des services sexuels, ainsi que ceux qui profitent de la prostitution faite par d'autres personnes; contraignez tous les organismes d'application de la loi à veiller à l'application de la *Loi* et à la défendre contre des contestations en vertu de la Constitution.

2. Prenez des mesures pour veiller à ce que les lois canadiennes sur la traite de personnes soient conformes au Protocole additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, publié en 2000. La définition de la traite de personnes devrait inclure, en particulier, la mention de « l'abus du pouvoir ou une position de vulnérabilité ». La loi doit reconnaître les réalités concomitantes du sexisme, de la pauvreté, de l'héritage du colonialisme, ainsi que d'autres formes de pouvoir social.

3. Sensibilisez le public au sujet de l'exploitation sexuelle.

4. Financez un réseau complet de soutien social pour les survivants de la traite de personnes et de la prostitution, comme l'accès à un logement sécuritaire, au traitement de la

toxicomanie, à des services de garde, à une formation professionnelle et à des services de counseling traumatologique.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à notre mémoire.

Mary-Lee Bouma

Resist Exploitation, Embrace Dignity

www.embracedignity.org